

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 OCTOBRE 2022 À 19 H 00

<u>Présents</u>: M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET (absent de la délibération n°1 à la délibération n°5, présent de la délibération n°6 à la délibération n°15), Mme Valérie VIGNE, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Daniel THOMAS, Mme Caroline CHALLET, Mme Nelly DENES, Mme Thérèse FOISSAC, M. Thierry RAFAZINE, M. Laurent TALBOT, M. Nicolas TOURNIER.

<u>Pouvoir(s)</u>: , Mme Véronique FABREGAS pouvoir à Mme Roseline ARMENGAUD, M. Patrick DUBLIN pouvoir à M. Jean-Charles VALMY, Mme Caroline ANDREU pouvoir à M. Gérard ANDRE, M. Jean-Jacques BECHENY pouvoir à M. Thierry RAFAZINE, Mme Marie CLAIREFOND pouvoir à Mme Nelly DENES, M. Alexis FRIGOUL pouvoir à M. Nicolas TOURNIER, Mme Christine MERLE-JOSE pouvoir à Mme Annette BALAGUE.

<u>Absent(s) excusé(s)</u>:, M. Bertrand DEBUISSER, Mme Lylia CHALLAL, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Mireille OVADIA, Mme Hélène TOULY.

Secrétaire de séance : Madame Roseline ARMENGAUD.



Rappel de l'ordre du jour :

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 OCTOBRE 2022 à 19 H 00 Salle du Conseil

ORDRE DU JOUR:

AFFAIRES GÉNÉRALES - RESSOURCES - MOYENS

- 1 Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 6 septembre 2022
- 2 Décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales
- 3 Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne : rapport d'activité 2021
- 4 Mise en place du forfait mobilités durables
- 5 Création d'un poste au sein du service restauration et hygiène des équipements publics communaux
- 6 Mission d'aide au recrutement du CDG31
- 7 Nouvelles modalités d'attribution des chèques déjeuner

FINANCES - MARCHÉS PUBLICS

- 8 Décision modificative n°3
- 9 Concours de maitrise d'œuvre pour l'extension de l'Hôtel de ville : désignation du lauréat
- Travaux de construction du nouveau foyer municipal : demande de fonds de concours auprès de Toulouse métropole
- Marché de travaux pour la construction du groupe scolaire n°2022.04 : caractère infructueux du lot n°5 menuiseries extérieures serrurerie

URBANISME - AMÉNAGEMENT - ENVIRONNEMENT

12 Extinction partielle de l'éclairage public

CULTURE - SPORT - VIE ASSOCIATIVE

- Attribution d'une subvention au Comité des fêtes 3A dans le cadre de la guinguette artisanale du 13 juillet 2022
- 14 Attribution de subvention à l'association EIDOS pour la manifestation des Animés
- 15 Attribution de subvention à la SPA

AFFAIRES GÉNÉRALES - RESSOURCES - MOYENS

Objet : Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 6 septembre 2022

Article unique: d'approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 6 septembre 2022.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Objet : Décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales

Article unique : de prendre acte de la communication des décisions suivantes :

| Champs de délégation | N° décision | Date | Objet | Montant |
|--|----------------|--|---|---------------------|
| Tarification | DEC 38.2022 | 24/08/2022 | Tarification location de salle exposition d'œuvres d'un artiste | 200 € la semaine |
| | DEC 41.2022 | 22/09/20202 | Tarification participation associations apéritif 08/11/22 (3 ^{ème} personne et plus) | 15 € |
| Délivrance de concessions dans le cimetière | 4/266 | 30/08/2022 | Concession de 30 années d'une superficie de 6,62 m ² | 511 € |
| | 4/58T | 30/08/2022 Concession de 30 années d'une superficie de 2,86 m ² | | 210 € |
| | 3/116/76 | 30/08/2022 | Renouvellement concession de 30 années d'une superficie de 5,51 m ² | 511 € |
| | CV 09 | 30/08/2022 | Concession de 15 années d'une cavurne | 237 € |
| | 43/57/167 | 30/08/2022 | Renouvellement concession de 30 années d'une superficie de 6,62 m ² | 487 € |
| | CV 10 | 30/08/2022 | Concession de 15 années d'une cavurne | 237 € |

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Objet : Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne : rapport d'activité 2021

<u>Article unique</u>: de prendre acte de la communication du rapport d'activité 2021 du Syndicat départemental d'énergie de la Haute-Garonne.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Objet : Mise en place du forfait mobilités durables

Article 1: instaurer, à compter du 1er janvier 2023, le forfait mobilités durables au bénéfice des agents publics de la commune dès lors qu'ils certifient sur l'honneur réaliser leurs trajets domicile-travail avec leur vélo personnel ou en covoiturage pendant un minimum de 100 jours par an, modulé selon la quotité de temps de travail et de la durée de présence dans l'année au titre de laquelle le forfait est versé.

Article 2 : d'inscrire au budget les crédits correspondants,

Objet : Création d'un poste au sein du service restauration et hygiène des équipements publics communaux

Article 1: de créer 1 poste d'adjoint technique territorial à 31 h 30 hebdomadaire.

<u>Article 2</u>: compte tenu des besoins du service, en l'absence de possibilité de recrutement d'un fonctionnaire par manque de candidatures pertinentes, le poste d'adjoint technique pourra être pourvu par un agent contractuel.

Article 3 : de prévoir les dépenses correspondantes au budget communal.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Objet: Mission d'aide au recrutement du CDG31

Article 1: d'approuver la convention avec le Centre de Gestion 31 pour une mission d'aide au recrutement.

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer cette convention.

Article 3 : de prévoir les crédits nécessaires au budget communal.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Objet : Nouvelles modalités d'attribution des chèques déjeuner

Article 1: d'approuver les nouvelles modalités d'attribution des titres restaurant pour tous les agents de la collectivité à l'exclusion des agents vacataires à compter du 1er janvier 2023.

Article 2 : la délibération 128.2018 fixant le montant facial des chèques déjeuners reste en vigueur.

Article 3 : de prévoir les crédits nécessaires au budget communal.

FINANCES - MARCHÉS PUBLICS

Objet: Décision modificative n°3

<u>Article 1^{er}</u>: d'adopter la décision modificative n° 3 de l'exercice budgétaire 2022 pour le budget principal telle que détaillée ci-dessous :

| | Dé penses de fonotio nnement | Chapitre | Article | Montant | |
|---|--|----------|---------|----------|--|
| Dép. réelles | Autres charges exceptionnelles sur autres opérations de gestion | 67 | 6718 | 750.00 | |
| Dép. réelles | Titres annulés sur exercices antérieurs | 67 | 673 | 2 500.00 | |
| Dép. ordre | | | | | |
| | Total opérations réelles | | | | |
| Total opérations ordre | | | | | |
| To tal dé penses de fonotionnement nouvelle s | | | | | |
| Virement à la section d'investissement (023) | | | | | |
| SOLDE GLOBAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | | | | | |

| | Recette s de fonction neme nt | Chapitre | Artiole | M onta nt |
|---|--|----------|---------|-----------|
| Rec. rédies | Taxes additionnelles aux droits demutation | 73 | 7381 | 3 250.00 |
| Rec. réales | | | | |
| Rec. d'ordre | | | | |
| | 3 250.00 | | | |
| Total opérations ordre | | | | |
| T ofal recettes de fonction nement n ouvelles | | | | |
| | | | | |
| SOLDE GLO | BAL RECETTES DEFONCTIONNEMENT | | | 3 250.00 |

<u>Article 2</u>: de donner délégation au Maire ou à défaut à son représentant à l'effet de notifier au Préfet et au comptable public l'ensemble des pièces dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Objet : Concours de maitrise d'œuvre pour l'extension de l'Hôtel de ville : désignation du lauréat

<u>Article 1:</u> sur la base du classement proposé par le jury de concours réuni le 11 octobre 2022, les lauréats du concours de maitrise d'œuvre pour l'extension de l'Hôtel de ville sont :

- V2S ARCHITECTES / BETEM / CPOS / KEYROS / DESVAUX-TREC / SIGMA ACOUSTIQUE.
- TOCRAULT & DUPUY ARCHITECTES / OTCE MIDI-PYRENEES / SEPT / EMACOUSTIC / KEYROS.

Article 2 : un avis de résultat sera publié au BOAMP et JOUE.

<u>Article 3</u>: conformément à l'article 7.1 du règlement de concours, une invitation à remettre leur offre va être adressée aux lauréats par le maitre d'ouvrage. L'offre sera composée des documents constituant le marché de maitrise d'œuvre.

<u>Article 4</u>: le maitre d'ouvrage engagera les négociations avec les deux lauréats. Les négociations aboutiront à la signature d'un marché de maitrise d'œuvre pour l'extension de l'Hôtel de ville.

Article 5: une prime d'un montant de 9 500 € hors taxes sera versée dans son intégralité à chacun des trois candidats, les prestations demandées dans le règlement de concours ayant été transmises par l'ensemble des groupements.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Objet : Travaux de construction du nouveau foyer municipal : demande de fonds de concours auprès de Toulouse métropole

<u>Article 1:</u> de solliciter auprès de Toulouse Métropole au titre du fonds de concours année 2022 une aide financière au taux le plus large possible pour la construction du nouveau foyer municipal.

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer la convention de fonds de concours avec Toulouse Métropole.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Objet : Marché de travaux pour la construction du groupe scolaire n°2022.04 : caractère infructueux du lot n°5 menuiseries extérieures serrurerie

Article 1er: de déclarer sans suite pour cause d'infructuosité le lot n°5 Menuiseries extérieures / Serrurerie.

<u>Article 2</u>: de lancer une procédure de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence.

<u>URBANISME - AMÉNAGEMENT - ENVIRONNEMENT</u>

Objet : Extinction partielle de l'éclairage public

<u>Article 1</u>: l'éclairage public, dans toute la commune sous réserve du bon fonctionnement de la vidéosurveillance, sera interrompu la nuit de 0h30 à 5h30 dès lors que le SDEHG aura procédé aux travaux nécessaires.

<u>Article 2</u>: d'autoriser le Maire à prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure, et en particulier les lieux concernés, les horaires d'extinction et les mesures d'information de la population et de reprise de la signalisation routière au sol en cas de nécessité.

CULTURE - SPORT - VIE ASSOCIATIVE

Objet : Attribution d'une subvention au Comité des fêtes 3A dans le cadre de la guinguette artisanale du 13 juillet 2022

Article unique : d'approuver l'attribution de la subvention suivante :

• Association Comité des fêtes 3A = 483 euros.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Objet : Attribution de subvention à l'association EIDOS pour la manifestation des Animés

<u>Article 1</u>: d'autoriser le maire à signer la convention avec l'association EIDOS et Les Cinés de Cocagne définissant les conditions d'organisation et de financement de la 7ème édition de la manifestation Les Animés à Aucamville.

<u>Article 2</u>: d'approuver l'attribution d'une subvention de 2 500 euros à l'association EIDOS, qui sera versée après signature de la convention et tenue de la manifestation.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Objet : Attribution de subvention à la SPA

Article unique : d'approuver l'attribution de la subvention suivante :

• Société Protectrice des Animaux Toulouse = 250 euros.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le secrétaire de séance,

Madame Roseline ARMENGAUD